



Concours, examens et essais professionnels :

prise en charge des frais de repas et d'hébergement à titre expérimental

Le ministère des Armées et des Anciens combattants annonce, par une note du 7 janvier 2026, de nouvelles mesures visant à renforcer l'accompagnement des parcours de carrière des agents civils, notamment en matière de préparation aux concours et d'aide à la mobilité.

FO Défense prend acte de certaines avancées, qui s'inscrivent dans le cadre du plan stratégie RH porté par SRHC, notamment :

- le maintien et le financement des préparations aux concours et examens professionnels via le Centre de formation de la défense (CFD) ;
- l'expérimentation en 2026 de la prise en charge des frais de repas (2 repas au tarif extérieur) et d'hébergement (1 nuitée), en plus de la prise en charge déjà existante des frais de déplacement, pour les agents convoqués à un concours ou un examen professionnel organisé par le ministère.

Ces mesures vont dans le bon sens et répondent à une revendication ancienne de **FO Défense** : ne pas faire peser le coût de la promotion professionnelle sur les agents eux-mêmes.

FO Défense alerte sur plusieurs points préoccupants :

- une limitation à une seule prise en charge par an et par agent ;
- une mesure expérimentale sans garantie de pérennisation ;
- des risques de disparités entre chaînes employeurs ;
- une politique encore trop centrée sur les cadres.

FO Défense se félicite de cette avancée. Ce sujet, porté depuis de nombreuses années et constamment défendu par nos élus au sein des instances individuelles telles que les CAP A, B et C, démontre que la patience et la constance dans la revendication sur le long terme finissent par aboutir.

Pour autant, FO Défense revendique :

- la pérennisation et la généralisation de la prise en charge des frais ;
- la suppression de la limitation annuelle ;
- l'égalité de traitement entre tous les agents et notamment les agents de niveau 3 ;
- un accompagnement réel des carrières tout au long de la vie professionnelle.

FO Défense restera mobilisée pour que ces annonces se traduisent par des droits réels pour tous les personnels civils.

Paris, le 16 janvier 2026

